

Le Lieu Bêta

Conditions générales de vente

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe

01/01/2024

Table des matières

Objet et champ d'application	2
Description des offres de services	2
L'OFFRE « BUREAUX PRIVATIFS »	4
a. L'OFFRE Bureau Pépinière Entreprise	4
Option Domiciliation Entreprise	4
b. L'OFFRE Bureau Entreprise	4
Option Domiciliation Entreprise	5
L'OFFRE « SALLES DE REUNION »	5
a. Salle de réunion	6
b. Salle de créativité	6
c. Salle de conférence	6
L'OFFRE « SALLES DE FORMATION »	7
L'OFFRE « COWORKING »	7
a. Le COWORKING Nomade	7
b. Le COWORKING Résident au mois	7
c. Le COWORKING Résident à l'année	8
Les prestations de services associées à la réservation des Espaces et incluses dans le tarif souscrit	8
Prix des services	9
Modalités de souscription aux services	10
Modalités de paiement	10
Résiliation	11
Résiliation par l'utilisateur	11
a. Résiliation de la formule « COWORKING »	11
b. Résiliation de la formule « SALLES DE REUNION »	12
c. Résiliation de la formule « SALLE DE FORMATIONS »	12
d. Résiliation de la formule « BUREAUX PRIVATIFS »	12
Résiliation par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé	12
Indisponibilité des services	12
Conditions générales d'utilisation des équipements et mobiliers	12
Equipements et mobiliers appartenant à Loircowork	12
Equipements et effets personnels appartenant à l'utilisateur	13
Règlement intérieur de Loircowork	13
Les conditions générales d'utilisation des espaces	13
Protection des données personnelles	14
Droit d'auteur et Propriété intellectuelle	15
Contentieux et réclamation	15
ANNEXE : Grille de tarification	16

Introduction :

La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe propose aux Utilisateurs de Le Lieu Bêta, des services consistant en la mise à disposition d'espaces de travail et de prestations associées tels que définis ci-après.

Lesdits Services sont commercialisés par L'EPCI communauté de communes Anjou Loir et Sarthe dont le siège administratif est situé 103 rue Charles Darwin – 49125 Tiercé, email : , téléphone 02 52 75 05 05 via la Plateforme logicielle Cosoft et hébergée sur le site internet à l'adresse www.lelieubeta.cosoft.fr, ou par inscription à l'accueil sur place suivant les modalités ci-après exposées.

Objet et champ d'application

Le présent document constitue les conditions générales de vente («CGV») que toute personne physique ou morale (« l'utilisateur ») souscripteur d'un Service s'engage à respecter.

Les CGV régissent les conditions de souscription aux Services proposés par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à Le Lieu Bêta.

La réservation d'un Service proposé quelle que soit la formule de souscription retenue (réservation à la demi-journée, à la journée, au mois ou à l'année) emporte acceptation expresse de la part de l'utilisateur :

- Des CGV,
- Du bon de réservation (constitué d'un mail de confirmation et/ou d'une confirmation via la Plateforme) récapitulant l'ensemble des Services souscrits,
- Et des Conditions Générales d'Utilisation (« CGU ») de la Plateforme telles qu'elles figurent sur cette dernière,
- Le cas échéant du règlement intérieur régissant Le Lieu Bêta.

Les CGV, le bon de réservation et le règlement intérieur forment ensemble le contrat (le « Contrat ») entre La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, et l'utilisateur concernant la fourniture des Services, dont chacune des parties s'engage à respecter les clauses et conditions.

Les présentes CGV sont consultables sur la Plateforme ou peuvent être communiquées à l'utilisateur sur simple demande.

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé se réserve le droit de les modifier à tout moment et pour quelque raison que ce soit étant précisé que ces modifications s'appliqueront à toutes les réservations souscrites postérieurement à leur entrée en vigueur et après information de l'utilisateur par quelque moyen que ce soit.

Description des offres de services

Les Services proposés par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé s'articulent autour de diverses offres dénommées « BUREAUX », « SALLES DE REUNION », « SALLES DE FORMATION », « COWORKING » consistant pour chacune en la mise à disposition d'espaces de travail et d'événementiel, prédéfinis (ensembles dénommés le(s) « Espaces » ou individuellement l'« Espace »), associés à diverses prestations, outre des prestations à la carte (les « Options ») choisies par

l'utilisateur lors de sa réservation. Certains Espaces pourront être utilisés comme siège social ou lieu d'activité professionnelle principal par l'utilisateur. Le droit d'occupation est limité dans le temps et la durée desdits Espaces par l'utilisateur résulte de la seule réservation des Services auxquels l'utilisateur aura souscrit. Ils ne confèrent aucun droit à la propriété commerciale. Cette clause constitue une condition déterminante du consentement de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sans l'acceptation de laquelle elle n'aurait pas acceptée de contracter avec l'utilisateur. Le non-respect de cette clause entraînera de plein droit la résiliation du Contrat, sans mise en demeure préalable, sur notification adressée par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à l'utilisateur par lettre recommandée avec avis de réception, avec copie par email.

L'OFFRE « BUREAUX PRIVATIFS »

L'offre « BUREAUX PRIVATIFS » propose la mise à disposition, de poste(s) de travail dont le nombre varie en fonction de l'Espace de travail « BUREAUX PRIVATIFS » considéré, chacun des Espaces étant cloisonné, équipé et connecté. Cette offre peut être souscrite pour une durée minimum d'un an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation par l'utilisateur. La réservation par l'utilisateur de l'offre BUREAUX PRIVATIFS emporte la délivrance par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé des Services suivants :

- Accès, pour une date et une durée déterminée lors de la réservation, à un bureau privatif déterminé avec l'utilisateur, entièrement équipé (bureau, chaises de travail, meuble de rangement...);
- Accès libre à un réseau Wifi
- Accès libre à l'espace de restauration
- Accès au copieur, payant dès la première impression
- Accès aux Espaces partagés accessibles à l'ensemble des utilisateurs de Le Lieu Bêta via un système de contrôle d'accès

a. L'OFFRE Bureau Pépinière Entreprise

L'offre Bureau Pépinière Entreprise à Le Lieu Bêta permet l'accès à un bureau privatif. Seules les jeunes entreprises (jusqu'à 2 ans d'existence) pourront louer un Bureau Pépinière Entreprise à Le Lieu Bêta et bénéficier d'un loyer progressif. La réservation par l'utilisateur de l'Offre Bureau Pépinière Entreprises engage ce dernier pour 3 ans à compter de la date de facturation et emporte la délivrance par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe des Services suivants :

- Accès 24h/24 et 7j/7, tel que précisé sur la Plateforme, à Le Lieu Bêta avec occupation d'un bureau réservé.
- Mise à disposition d'un bureau comprenant à minima une assise et une table, ainsi qu'un dispositif adapté de branchements pour ordinateur.
- Impressions payables dès la première utilisation.
- Domiciliation du siège social de l'entreprise.
- Accès internet de type WIFI haut débit sécurisé.

Option Domiciliation Entreprise

L'option Domiciliation engage l'entreprise sur une durée minimum de 12 mois. L'option est uniquement disponible avec la location Offre Bureau Entreprise et Offre Bureau Pépinières Entreprise. L'option comprend :

- L'accès à une boîte aux lettres privative au sein de Le lieu Bêta,
- La réception de courrier par la Poste,

A noter que les recommandés ne seront pas réceptionnés/signés par les agents de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé. Aucun coût supplémentaire ne sera demandé pour cette option.

b. L'OFFRE Bureau Entreprise

L'offre Bureau Entreprise de Le Lieu Bêta permet l'accès à un bureau privatif. La réservation par l'utilisateur de l'Offre Bureau Entreprise engage ce dernier pour 12 mois minimum à compter de la date de facturation et emporte la délivrance par La communauté de Anjou Loir et Sarthe des Services suivants :

- Accès 24h/24 et 7j/7, tel que précisé sur la Plateforme, à Le Lieu Bêta avec occupation d'un bureau réservé.
- Mise à disposition d'un bureau comprenant à minima une assise et une table, ainsi qu'un dispositif adapté de branchements pour ordinateur.
- Impressions payables dès la première utilisation.
- Accès à une plateforme digitale pour l'envoi de courrier postaux.
- Domicilier le siège social de l'entreprise.
- Accès internet de type WIFI haut débit sécurisé.

Option Domiciliation Entreprise

L'option Domiciliation engage l'entreprise sur une durée minimum de 12 mois. L'option est uniquement disponible avec la location Offre Bureau Entreprise et Offre Bureau Pépinières Entreprise. L'option comprend :

- L'accès à une boîte aux lettres privative au sein de Le Lieu Bêta,
- La réception de courrier par la Poste,

A noter que les recommandés ne seront pas réceptionnés/signés par les agents de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. Aucun coût supplémentaire ne sera demandé pour cette option.

L'OFFRE « SALLES DE REUNION »

Les salles de réunion sont destinées à permettre la collaboration et l'échange entre les membres d'un groupe de professionnels dans un lieu d'inspiration. Ce sont des espaces adaptés et modulables dépendants d'un site exploité par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe. La réservation par l'utilisateur de l'offre « Salles de Réunion » emporte la délivrance par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe des services :

- Accès, pour une date et une durée déterminée lors de la réservation, à une salle de créativité, ou salle de réunion ou salle de conférence, entièrement meublée (tables, chaises...) aménageable et modulable, permettant d'accueillir, dans une limite maximum définie pour chacune des salles en fonction des règles de sécurité, le nombre de personnes déterminé par l'utilisateur lors de sa réservation sur le site internet ;
- Mise à disposition d'équipements multimédia spécifiques tels que décrits sur le site internet. Il est précisé que les équipements multimédias mis à disposition dans l'offre SALLES DE REUNION peuvent varier en fonction de la salle réservée.

La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe se réserve le droit de refuser toutes manifestations susceptibles de provoquer controverses ou troubles à l'ordre public. La durée de la manifestation sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation. La prise de possession et la libération de l'espace loué devront intervenir dans le créneau horaire convenu. Pour tout dépassement d'horaires non prévu, un supplément peut être facturé, sur la base des tarifs horaires normalement pratiqués par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à Le Lieu Bêta. Ces dépassements ne sont accordables qu'en fonction des disponibilités. En cas de dépôt de matériels, ceux-ci restent sous la responsabilité de l'utilisateur, la reprise du matériel doit s'effectuer immédiatement après son utilisation. Les livraisons pour la manifestation sont gérées par l'utilisateur et restent sous la responsabilité de celui-ci.

La salle mise à la disposition devra être restituée dans l'état initial avant location. En cas de salissures disproportionnées, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage à l'utilisateur loueur. En cas de dégradations commises par l'utilisateur sur les locaux, les équipements voire les parties communes d'accès aux locaux, les réparations seront évaluées par procès-verbal et seront suivies d'une indemnisation par l'utilisateur, sans délai de recours aux assurances.

Le loueur devra respecter le règlement intérieur que la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe impose aux utilisateurs de Le Lieu Bêta que ce soit pour des raisons de santé ou de sécurité, à des fins de prévention des incendies ou pour quelques autres motifs que ce soit. Son acceptation est liée à la signature du contrat de location. Un exemplaire du règlement intérieur est disponible dans les locaux de Le Lieu Bêta.

a. Salle de réunion

Le nombre de personnes maximum à ne pas dépasser pour raison de sécurité, est de 12 personnes. Le tarif de la salle de réunion est fixé du lundi au vendredi à la demi-journée pour 4h ou à la journée pour 8h et comprend, l'ensemble des services suivants :

- L'accès individuel ou en groupe, dans la limite de la capacité autorisée de la salle concernée, à une salle privative et fermée, garnie de tables et d'assises ;
- L'accès internet de type WIFI haut débit sécurisé ;
- L'accès à l'espace de restauration ;
- L'utilisation du matériel mis à disposition dans la salle.

b. Salle de créativité

Le nombre de personnes maximum à ne pas dépasser pour raison de sécurité, est de 6 personnes. Le tarif de la salle de créativité est fixé du lundi au vendredi à la demi-journée pour 4h et comprend, l'ensemble des services suivants :

- L'accès individuel ou en groupe, dans la limite de la capacité autorisée de la salle concernée, à une salle privative et fermée, garnie d'assises et d'un tableau veleda ;
- L'accès internet de type WIFI haut débit sécurisé ;
- L'accès à l'espace de restauration ;
- L'utilisation du matériel mis à disposition dans la salle.

c. Salle de conférence

La salle de conférence regroupe les salles de formations 1 & 2 et ne peuvent donc pas être louées avant 18h. La journée, elles sont occupées par les formations. Le nombre de personnes maximum à ne pas dépasser pour raison de sécurité, est de 56 personnes. La réservation se fera au préalable depuis le site internet et sera suivi d'un rendez-vous avec le Pôle du Développement Economique. Le paiement de la réservation se fera depuis le site internet au moyen d'une carte bancaire. La réservation sera considérée comme ferme et définitive par paiement en ligne et signature du contrat de location et revêtu de la mention « Bon pour accord ». En cas d'annulation de la location et quelle qu'en soit la cause, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ne remboursera pas le paiement versé au préalable.

Le tarif de la salle de conférence est fixé à la soirée de 18h à 8h du matin et comprend, l'ensemble des services suivants :

- L'accès individuel ou en groupe, dans la limite de la capacité autorisée de la salle concernée, à une salle privative et fermée, et garnie de table et de chaises ;
- L'accès internet de type WIFI haut débit sécurisé ;
- L'accès à l'espace de restauration ;
- L'utilisation du matériel mis à disposition dans la salle.

L'OFFRE « SALLES DE FORMATION »

L'offre SALLES DE FORMATION permet l'accès à une salle adaptée aux formations professionnelles. La réservation par l'utilisateur de l'Offre SALLES DE FORMATION engage ce dernier pour la durée nécessaire de la formation à compter de la date de facturation et emporte la délivrance par La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé des Services suivants :

- Accès de 9h à 17h du lundi au vendredi, tel que précisé sur la Plateforme ;
- Mise à disposition de 2 écrans, de tables et d'assises ainsi que d'un placard de rangement pouvant être fermé à clé ;
- Accès internet de type WIFI haut débit sécurisé ;
- Accès, pour une date et une durée déterminée lors de la réservation, à une salle de formation, entièrement meublée (tables, chaises...) aménageable et modulable, permettant d'accueillir, dans une limite maximum définie pour chacune des salles en fonction des règles de sécurité, le nombre de personnes déterminé par l'utilisateur lors de la signature du contrat de location ;
- Mise à disposition d'équipements multimédia spécifiques tels que décrits sur le site internet. Il est précisé que les équipements multimédias mis à disposition dans l'offre SALLES DE FORMATION peuvent varier en fonction de la salle réservée.

L'OFFRE « COWORKING »

L'offre COWORKING se décompose en deux offres distinctes : L'offre COWORKING Nomade, L'offre COWORKING Résident.

a. Le COWORKING Nomade

L'offre COWORKING Nomade permet l'accès à un Espace de travail partagé, collectif et collaboratif adapté au travail individuel avec une station assise et nomade au sein de Le Lieu Bêta. La réservation par l'utilisateur de l'offre COWORKING Nomade proposée à la journée emporte la délivrance par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe des Services :

- Accès, pendant les horaires d'ouverture de Le Lieu Bêta (9h – 17h) tels que précisés sur le site internet, à l'espace de travail partagé avec occupation d'un poste non reservable et fonction de la disponibilité à l'arrivée de l'utilisateur. En conséquence, l'offre COWORKING Nomade n'emporte pas attribution d'une place de travail identifiée au sein de l'Espace réservé à cette offre, l'utilisateur s'installant à son arrivée à l'emplacement libre de son choix ;
- Accès pour une date et une durée déterminée lors de la réservation ;
- Mise à disposition d'un espace de travail comprenant à minima une assise et une table, ainsi qu'un dispositif adapté de branchements pour ordinateur portable, et un accès au réseau Wifi de l'Espace ;

b. Le COWORKING Résident au mois

L'offre COWORKING Résident au mois à Le Lieu Bêta permet l'accès à un Espace de travail partagé, collectif et collaboratif adapté au travail individuel. La réservation par l'utilisateur de l'Offre

COWORKING Résident s'effectue exclusivement au mois et emporte la délivrance par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe des services :

- Accès 24h/24 et 7j/7 tels que précisés sur le site internet à l'espace de travail partagé avec occupation d'un poste non reservable et fonction de la disponibilité à l'arrivée de l'utilisateur. En conséquence, l'offre COWORKING Résident au mois n'emporte pas attribution d'une place de travail identifiée au sein de l'Espace réservé à cette offre, l'utilisateur s'installant à son arrivée à l'emplacement libre de son choix ;
- Mise à disposition d'un espace de travail comprenant à minima une assise et une table, ainsi qu'un dispositif adapté de branchements pour ordinateur portable, et un accès au réseau Wifi de l'Espace ;

c. Le COWORKING Résident à l'année

L'offre COWORKING Résident à l'année à Le Lieu Bêta permet l'accès à un Espace de travail partagé, collectif et collaboratif adapté au travail individuel. La réservation par l'utilisateur de l'Offre COWORKING Résident à l'année engage ce dernier pour douze mois à compter de la date de facturation et emporte la délivrance par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe des services :

- Accès 24h/24 et 7j/7, tel que précisé sur la Plateforme, à l'Espace de travail partagé avec occupation d'un poste non reservable et fonction de la disponibilité à l'arrivée de l'utilisateur. En conséquence, l'offre COWORKING Résident à l'année n'emporte pas attribution d'une place de travail identifiée au sein de l'Espace réservé à cette offre, l'utilisateur s'installant à son arrivée à l'emplacement libre de son choix ;
- Mise à disposition d'un espace de travail comprenant à minima une assise et une table, ainsi qu'un dispositif adapté de branchements pour ordinateur portable, et un accès au réseau Wifi de l'Espace ;

Les prestations de services associées à la réservation des Espaces et incluses dans le tarif souscrit

La mise à disposition des Espaces par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe dans le cadre de l'offre souscrite s'accompagne de prestations de services incluses dans les offres proposées quel que soit le type d'Espace réservé par l'utilisateur.

Ces prestations de base comprennent :

- Accès internet de type WIFI haut débit sécurisé ;
- Un parking ;
- Un espace de restauration ;
- Sanitaires ;
- Nettoyage et entretien quotidiens des Espaces ;
- Charges de chauffage, électricité et climatisation ;
- Assurances relatives aux Espaces de travail.

Les prestations optionnelles payantes :

- Impression ;
- Réservation de salles de réunion ;

Prix des services

Les prix des Services tels que précisés sur le site internet sont fonction de la formule d'abonnement souscrite par l'utilisateur. Les tarifs des Services, sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, tenant compte de la TVA en vigueur, applicable au jour de la commande.

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé se réserve la possibilité de modifier à tout moment ce prix pour quelque raison que ce soit, ce que l'utilisateur accepte irrévocablement. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès leur publication sur le Site internet www.llelieubeta.fr et s'appliqueront à compter de cette publication sous 48 heures.

La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe propose aux utilisateurs plusieurs formules tarifaires adaptées à leur besoin et à l'offre de services réservée. Le prix total payé par l'utilisateur est fonction de l'offre de Services et des Options sélectionnés et réservés par lui. Ce prix total ainsi que le détail des Services souscrits sont rappelés dans la facture mis à disposition dans l'espace personnel de l'utilisateur créé lors de l'achat des services. La tarification en vigueur est consultable à l'annexe.

L'OFFRE COWORKING NOMADE : Cette offre, proposée au jour, consiste en la souscription par l'utilisateur d'une journée prépayée portée au crédit de son compte utilisateur. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés pour accéder aux prestations optionnelles. Au terme de cette journée, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

L'OFFRE COWORKING RESIDENT au mois : Cette offre souscrite exclusivement au mois à un tarif unique, consiste en la souscription par l'utilisateur d'une période de réservation d'un mois, prépayée et portée au crédit du compte utilisateur. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés pour accéder aux prestations optionnelles. Au terme de ce mois, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

L'OFFRE COWORKING RESIDENT à l'année : Cette offre souscrite exclusivement à l'année à un tarif unique, consiste en la souscription par l'utilisateur d'une période de réservation minimum de 12 mois, prépayée portée au crédit du compte utilisateur. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés pour accéder aux prestations optionnelles. Au terme de ces 12 mois, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

L'OFFRE BUREAUX PRIVATIFS : Cette offre est soumise à un bail de location qui régit les conditions tarifaires du bureau privatif.

L'OFFRE BUREAUX PEPINIERE : Cette offre est soumise à un bail de location qui régit les conditions tarifaires du bureau pépinière.

L'OFFRE SALLES DE FORMATION : Cette offre est soumise à un bail de location qui régit les conditions tarifaires des salles de formation.

L'OFFRE SALLES DE REUNION :

a. Salle de créativité

Cette offre souscrite exclusivement à la demi-journée (4h) à un tarif unique, consiste en la souscription par l'utilisateur d'une période de réservation minimum d'une demi-journée, prépayée et portée au crédit du compte utilisateur. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés

pour accéder aux prestations optionnelles. Au terme de l'engagement de durée, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

b. Salle de réunion

Cette offre souscrite exclusivement à la demi-journée (4h) ou à la journée (8h) à un tarif unique, consiste en la souscription par l'utilisateur d'une période de réservation minimum d'une demi-journée, prépayée et portée au crédit du compte utilisateur. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés pour accéder aux prestations optionnelles. Au terme de l'engagement de durée, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

c. Salle de conférence :

Cette offre est souscrite exclusivement à la soirée à partir de 18h à un tarif unique jusqu'à 8h du lendemain matin. L'utilisateur doit créditer son compte utilisateur par des crédits prépayés pour accéder au Service choisi. Au terme de l'engagement de durée, aucun remboursement, ni report de crédits qui resteraient disponibles sur le compte utilisateur, ne pourra être réclamé.

Modalités de souscription aux services

La souscription aux Services proposés à Le lieu Bêta par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, emporte ouverture préalable d'un Compte Utilisateur qui s'effectue sur le site internet www.lielieubeta.fr.

L'ouverture d'un Compte Utilisateur, quel que soit le statut de son titulaire, emporte envoi d'un email de confirmation lequel permettra à l'utilisateur d'activer son Compte. Une fois inscrit, l'utilisateur a la possibilité de souscrire à un ou plusieurs Services suivant les tarifs précisés. L'utilisateur pourra accéder à l'ensemble de ses données personnelles enregistrées et les modifier le cas échéant ; souscrire à un ou plusieurs Services ; créer des utilisateurs bénéficiaires, suivre la consommation de ses crédits prépayés, consulter l'historique de l'ensemble des Services achetés ; générer en toute autonomie ses factures ; consulter l'agenda et le planning des réservations ; consulter les CGV et le règlement intérieur.

Après avoir complété et validé la page de données personnelles, effectué la sélection des Services auxquels l'utilisateur entend souscrire et cliqué sur l'onglet « Réservez maintenant », un récapitulatif des Services réservés par l'utilisateur apparaît sur l'écran. Cet écran récapitule l'ensemble des éléments spécifiques de la réservation. En cliquant sur l'onglet « CONFIRMER », l'utilisateur valide et confirme sa souscription, déclare avoir pris connaissance et accepté les CGV, et est irrévocablement lié. Son acceptation ne pourra être ultérieurement remise en cause. L'utilisateur reçoit une confirmation de sa souscription aux Services par courrier électronique et via son Compte Utilisateur. Cette confirmation précise les caractéristiques essentielles des Services souscrits, leur prix et les modalités de paiement et de facturation choisies. Cette souscription donne les autorisations nécessaires à l'ouverture des Espaces dont l'utilisation aura fait la réservation.

Modalités de paiement

L'ensemble des Services proposés par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à Le Lieu Bêta et achetés par l'utilisateur sur le site internet www.lielieubeta.fr est payable par carte bancaire uniquement.

L'OFFRE COWORKING NOMADE & RESIDENT : L'utilisateur règle la formule qu'il aura souscrite via le site internet par carte bancaire. La facturation s'effectue à la réservation. En conséquence, après chaque achat d'un crédit prépayé, une facture détaillée du Service acheté sera consultable sur son Compte Utilisateur. Les crédits sont échus au terme de l'engagement de la durée du service souscrit.

L'OFFRE BUREAUX PRIVATIFS & PEPINIERES : L'utilisateur recevra un titre émis par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, après la signature de son bail de location. Les services optionnels seront prépayés depuis son compte utilisateur. Les crédits sont échus au terme de l'engagement de la durée du service souscrit.

L'OFFRE SALLES DE FORMATIONS : L'utilisateur recevra un titre émis par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, après la signature de son bail de location. Les services optionnels seront prépayés depuis son compte utilisateur. Les crédits sont échus au terme de l'engagement de la durée du service souscrit.

L'OFFRE SALLES DE REUNION : Le prix du service réservé est exigible dans son intégralité à la réservation sur la plateforme. L'utilisateur procédera au règlement du service souscrit directement sur le site internet par carte bancaire.

En cas de retard de paiement et en cas de crédits prépayés insuffisants, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé se réserve aussi le droit de suspendre le service souscrit par l'utilisateur et lui interdire, ainsi qu'aux utilisateurs bénéficiaires qu'il aura désignés, l'accès à l'espace réservé ou à résilier le contrat ou le bail de location le cas échéant.

Par ailleurs, à défaut de paiement des factures aux dates d'éligibilité, un courrier émanant de la trésorerie publique sera envoyé à l'utilisateur pour sommation de paiement dans un délai imparti. Des frais de recouvrement mis en œuvre par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé pour recouvrer sa créance pourront être demandés et ce sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.

Résiliation

Résiliation par l'utilisateur

Toute souscription aux services de Le Lieu Bêta est ferme et définitive. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-utilisation des crédits prépayés d'avance ou en cas d'utilisation partielle dans les délais impartis ou pour quelque autre cause que ce soit. L'utilisateur devra restituer en bonne et due forme, les clés qui lui auront été fournies pour l'utilisation du mobilier (casiers de rangement, mobiliers de bureaux ...).

a. Résiliation de la formule « COWORKING »

Toute souscription aux services COWORKING est ferme et définitive. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-utilisation des crédits prépayés ou en cas d'utilisation partielle dans les délais impartis ou pour quelque autre cause que ce soit. L'offre COWORKING RESIDENT A L'ANNEE étant souscrite pour une durée ferme de douze mois, l'utilisateur aura la faculté de mettre un terme audit Contrat à l'expiration de la période initiale. Si la résiliation intervient avant expiration de la période initiale, l'utilisateur devra payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'au terme des douze mois d'engagement. L'offre COWORKING RESIDENT AU MOIS étant souscrite pour une durée ferme d'un mois, l'utilisateur aura la faculté de mettre un terme audit Contrat à l'expiration de la période initiale. Si la résiliation intervient avant expiration de la période initiale, l'utilisateur devra payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'au terme d'un mois d'engagement.

b. Résiliation de la formule « SALLES DE REUNION »

Le prix du Service payé par l'utilisateur lors de la réservation ne sera pas remboursé en cas de résiliation pour quelque cause que ce soit.

c. Résiliation de la formule « SALLE DE FORMATIONS »

La résiliation de cette offre est régie par le bail de location signé entre les deux parties.

d. Résiliation de la formule « BUREAUX PRIVATIFS »

La résiliation de cette offre est régie par le bail de location signé entre la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et l'utilisateur.

Résiliation de l'option « DOMICILIATION »

Toute souscription à l'offre DOMICILIATION est ferme et définitive. Elle est souscrite pour une durée ferme de douze mois. La résiliation de cette offre est régie par le bail de location signé entre la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et l'utilisateur.

Résiliation par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

La communauté de communes Loir-Lucé-Bercé aura la faculté de résilier pour quelque cause que ce soit et à tout moment les Services souscrits par l'utilisateur sous réserve d'en avertir l'utilisateur dans un délai raisonnable. L'utilisateur devra restituer en bonne et due forme, les clés qui lui auront fournies pour l'utilisation du mobilier (casiers de rangement, mobiliers de bureaux ...).

Indisponibilité des services

En cas d'indisponibilité d'un ou des Service(s) pour quelque raison que ce soit, la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe fera ses meilleurs efforts pour trouver une solution alternative propre à répondre au mieux aux attentes de l'utilisateur. Aucun remboursement n'interviendra en conséquence de cette indisponibilité.

De la même manière, la responsabilité de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ne saurait être engagée en cas d'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Services notamment en cas de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunication empêchant notamment toute connexion aux services internet, de difficultés techniques ou encore pour des raisons de maintenance indépendante de sa volonté, ou du fait de l'exécution de mesures sanitaires applicables tant à l'échelon national que local.

Conditions générales d'utilisation des équipements et mobiliers

Équipements et mobiliers appartenant à Loircowork

Les Espaces mis à la disposition de l'utilisateur dans le cadre des Services sont équipés de différents mobiliers et équipements appartenant à la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe : mobiliers de bureaux, mobiliers de salle de réunion, mobiliers de restauration, équipements informatiques spécifiques, équipements de bureautique, appareils électroménagers, casiers de rangement. Ces mobiliers et équipements, mis à la disposition de l'utilisateur dans le cadre des Services délivrés, doivent être utilisés conformément à leur usage, en « bon(ne) père/mère de famille ». L'utilisateur s'engage en conséquence à ne pas dégrader les mobiliers et équipements et à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité qui leur seront communiquées notamment par les services communautaires, l'utilisateur s'engageant à prendre à sa charge toute dégradation de quelque nature

qu'elle soit qui lui serait imputable. L'utilisateur s'engage à remettre la ou les clés qui lui seront fournies pour la bonne utilisation des mobiliers et casiers. En cas de perte de ces clés, l'utilisateur sera redevable d'un montant de 25€ TTC à la communauté de communes pour le préjudice. Les utilisateurs ne sont pas autorisés à déplacer, désinstaller, démonter les mobiliers ou les équipements mis à leur disposition. En cas de dysfonctionnement ou de panne de l'un d'entre eux, ils devront immédiatement en informer les services communautaires. Les utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser les équipements à des fins illicites, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La responsabilité de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ne saurait être engagée pour tout dommage résultant du non-respect ou du défaut de mise en œuvre des consignes d'utilisation et/ou de sécurité des équipements mis à disposition. Il est précisé que les stipulations qui précèdent s'appliquent également aux utilisateurs bénéficiaires des services souscrits par l'utilisateur. La fourniture des services aux utilisateurs bénéficiaires désignés par l'utilisateur emporte validation par lesdits utilisateurs bénéficiaires des présentes conditions.

L'utilisateur s'engage à souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant tout dommage corporel, matériel ou immatériel causés aux tiers ou aux équipements mis à sa disposition, qui résulterait de son fait ou de l'exercice de ses activités professionnelles.

Équipements et effets personnels appartenant à l'utilisateur

Dans le cadre de l'exécution des services proposés par La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe à Le Lieu Bêta, l'utilisateur utilise son propre ordinateur. Ledit ordinateur, ainsi que son environnement, doivent être conformes à la réglementation en vigueur et son utilisation doit se faire de manière raisonnable sans utilisation abusive ou excessive des réseaux de télécommunication mis à disposition. La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des équipements et/ou effets personnels de l'utilisateur qui auraient été laissés sur le site. De la même manière, la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ne saurait être tenue responsable en cas de contamination des matériels informatiques personnels de l'utilisateur résultant de la propagation d'un virus ou autres infections informatiques. Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus. La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des effets ou équipement(s) personnels de l'utilisateur.

Règlement intérieur de Le Lieu Bêta

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des stipulations du règlement intérieur de Le Lieu Bêta. Ce règlement intérieur est consultable à Le Lieu Bêta et sur www.lieleubeta.fr

Les conditions générales d'utilisation des espaces

Les services proposés par la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues aux présentes CGV. En conséquence, il est notamment, sans que la liste ci-dessous soit limitative, strictement interdit à l'utilisateur de :

- Se livrer à des activités illégales, illicites, contraires aux bonnes mœurs dans les espaces ou les sites dont ils dépendent ;

- Organiser des réunions à caractère politique, syndical ou religieux ;
- Introduire dans les espaces toutes personnes qui n'y seraient pas autorisées ;
- Introduire des animaux, à l'exception des animaux d'assistance aux personnes en situation de handicap ;
- Introduire des substances illicites ;
- Utiliser le réseau Wifi de Le Lieu Bêta à des fins de :
 - téléchargement, stockage, publication, diffusion ou distribution de documents ou d'informations illicites, contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs; à caractère outrancier, mensonger, calomnieux, diffamatoire ou injurieux, à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, acte terroriste, crime de guerre et contre l'humanité...), susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité ; à des fins de harcèlement ;
 - chargement ou transmission, sciemment, de fichiers contenant des virus ou des données altérées.
 - altérer l'utilisation des ressources du réseau de Le Lieu Bêta de manière à gêner, bloquer ou ralentir l'accès des autres utilisateurs.

Protection des données personnelles

L'utilisateur garantit que les informations communiquées lors de son inscription à Le Lieu Bêta sont sincères et véridiques. Il garantit dans les mêmes conditions l'exactitude de l'ensemble des informations qu'il serait amené à transmettre à propos des Utilisateurs Bénéficiaires. Le formulaire d'inscription renseignant certaines données à caractère personnel est obligatoire pour accéder aux services de Le Lieu Bêta. Ces données nous étant transmises par vous, la base juridique de leur traitement est donc votre consentement. Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu des utilisateurs, ni utilisée à des fins non prévues. L'utilisateur consent à ce que la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé procède à un traitement informatique des données ainsi collectées. Ce traitement de vos données a pour finalité de vous informer sur nos activités et vous donner des informations afin de répondre à vos demandes. Aucune information n'est cédée ni transmise à des tiers sans que l'utilisateur en soit informé et sans son accord, sauf dans les cas où cela est requis par la loi ou la réglementation. Les *destinataires de ces données* sont :

- *Les seules personnes habilitées à répondre à vos demandes,*
- *Et éventuellement des prestataires explicitement engagés à respecter la réglementation.*

Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion et à l'exécution des présentes et, en tout état de cause, elles seront détruites dès résiliation des services par l'utilisateur ou par la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », modifiée et le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD, l'utilisateur peut demander à avoir accès, à rectifier ou à supprimer les données personnelles renseignées dans le compte utilisateur. Il a aussi un droit de limitation ou d'opposition au traitement de ses données. L'utilisateur peut exercer l'un de ses droits par

écrit, accompagné d'un justificatif d'identité auprès du Secrétariat de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 102 rue Charles Darwin 49125 Tiercé.

Coordonnées du responsable des traitements : Le Président de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Droit d'auteur et Propriété intellectuelle

La structure générale du site internet Le Lieu Bêta, , ainsi que les textes, photographies, graphiques, images, logos, marques, sons et vidéos les composants, cette liste n'étant pas exhaustive, sont la propriété exclusive de la communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, 102 rue Charles Darwin 49125 Tiercé. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et services proposés par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé est strictement interdite. La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe se réserve le droit de modifier à tout moment ce contenu et/ou les mentions légales de son site, si nécessaire. Pour toute demande relative à une éventuelle utilisation de certains éléments de ce site, merci de contacter : Ronan Kerisit (ronan.kerisit@ccals.fr). Passer outre serait constitutif d'une contrefaçon pouvant engager la responsabilité de son auteur.

Contentieux et réclamation

Les CGV sont soumises au droit français.

Tout litige ou différend concernant les Services, la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat ou des CGV devra, dans la mesure du possible, être réglé par voie amiable entre les parties.

A défaut de résolution amiable dans le mois suivant la notification du différend, il sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nantes à l'initiative de la partie la plus diligente.

En cas de réclamations, l'utilisateur pourra adresser toute correspondance à la communauté de Anjou Loir et Sarthe, 102 rue Charles Darwin 49125 Tiercé.

ANNEXE 1 : Grille de tarification



Le Lieu Bêta

COWORKING | COMMUNAUTÉ D'ENTREPRENEURS | ÉVÉNEMENTIEL ÉCONOMIQUE

TARIFS

ABONNEMENT

TTC

Jour	15€
Mensuel	180€
Annuel	370€
Annuel (à partir de 2 salariés d'une même société)	315€

SALLE DE RÉUNION

Heure	9€
Demi-journée	19€
Journée	25€

PRIVATISATION

Soirée	275€
--------	------

IMPRESSIONS

100 impressions	10€
500 impressions	37€
1 000 impressions	75€

Un lieu porté par

**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes

www.lelieubeta.fr

